Question :

Noble Cheikh, qu'Allah vous préserve, la première de ces questions provient d'Égypte, le questionneur dit : quel est le jugement de la célébration des fêtes du nouvel an hégirien et grégorien ?

Réponse :

Ce sont des fêtes qui n'ont aucune origine dans la législation Islamique. Dans la législation Islamique, il n'y a que deux fêtes qui sont la fête de la rupture [du jeûne] ('id al fitr) et la fête du sacrifice ('id al adha). Et toute autre fête n'a aucune origine et fait partie des innovations desquelles on doit se prévenir. Le musulman doit prendre garde de ne pas y participer.

Question :

Et quel est le jugement des félicitations lors de la fête du nouvel an hégirien et grégorien ?

Réponse :

Non, il n'y a pas félicitations. On se félicite pour la fête de la rupture [du jeûne] et la fête du sacrifice.

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu'Allah lui fasse miséricorde]